



Trop perçu des indemnités journalières

Par **did54**, le **30/07/2016** à **16:29**

bonjour,j ai été en accident du travail du 10 février au 30 avril,la sécurité sociale ma versé directement mes ijss, j ai reçu en net plus que mon salaire net , mes fiches de salaire de mars et avril sont de zéro mais mon patron me dit que je doit lui payer ma mutuelle de mars et avril donc sur les fiches de paye il y a marqué trop perçu est ce normal?

Par **P.M.**, le **30/07/2016** à **19:22**

Bonjour,

Ce n'est pas vraiment un trop perçu mais un solde négatif et il est normal que l'employeur vous fasse payer même en arrêt-maladie la part salariale de la complémentaire santé...
Le solde négatif pourrait vous être retenu sur les paies à venir...

Par **did54**, le **30/07/2016** à **21:32**

merci pour votre réponse,j ai encore une petite question,est ce normal que sur ma fiche de paye est inscrit ijss du 1 au 25 mars alors que je suis en arrêt tous le mois

Par **P.M.**, le **31/07/2016** à **10:36**

Bonjour,

Je ne peux pas vous dire à moins qu'au moment de l'édition de la paie l'employeur n'avait connaissance des ijss que jusqu'au 25 mars, mais ce qui est important c'est s'il y a des sommes en plus ou en moins par rapport à ce libellé...

Par **did54**, le **31/07/2016** à **17:26**

Bonjour,ce qu il m a dit c est que irp auto prenait en charge le reste c est a dire a partir de 45 jours (10 fevrier au 25 mars),les feuilles des ijss je lui ai fourni bien avant que la comptable me fasse les fiches de salaire ,car j ai reçu toutes mes fiches de salaires des mois de février,mars,avril le 17 mai

cordialement

Par **P.M.**, le **31/07/2016** à **17:42**

Je ne comprends pas que si vos indemnités journalières dépassaient le salaire net, l'employeur verse un complément ou une prévoyance mais il semble que vous ayez eu une explication pour justifier la date du 25 mars...

Par **did54**, le **31/07/2016** à **22:07**

c est vraiment trop complexe a comprendre et a expliquer surtout par l intermédiaire de mon patron,j ai voulu prendre rdv avec l expert comptable mais elle est en vacance tous le mois d aout et surtout je vérifie car mon accident de travail a débuter au mois de novembre avec reprise du travail et de nouveau opération et en vérifiant ma fiche de salaire de décembre qui était fausse (elle m en a fait une autre)j ai récupéré 120 euros,c est pour ça que je suis méfiant,mais je vous remercie d avoir pris du temps pour répondre a mes questions
cordialement